

MAIRIE DE FRETIGNEY ET VELLOREILLE
REUNION DU 01 MARS 2016

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2015 ET DES
COMPTES ADMINISTRATIFS 2015**

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2015 sur les budgets EAU – COMMUNE et ASSAINISSEMENT, tels que présentés par Monsieur le Trésorier ainsi que les comptes administratifs 2015, conformes aux comptes de gestion avec un résultat global de :

Budget communal : 127 670.74 €
Budget Eau : 14 453.51 €
Budget Assainissement : 44 718.26 €

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil municipal, après délibération décide d'affecter les résultats de l'année 2015 de la façon suivante :

Budget Commune

Chap 001 : - 26 897.33 € déficit d'investissement
Chap 002 : 25 470.74 € excédent de fonctionnement
Compte 1068 : 129 097.33 €

Budget Eau

Chap 001 : - 1 225.75 € déficit d'investissement
Chap 002 : 11 453.51 € excédent de fonctionnement
Compte 1068 : 1 225.75 €

Budget Assainissement

Chap 001 : - 35 789.30 € déficit d'investissement
Chap 002 : 46 218.26 € excédent de fonctionnement
Compte 1068 : 34 289.30 €

DEMANDE DE CONCESSION D'OCCUPATION DU SOL FORESTIER - CABANE DE CHASSE

L'ONF a reçu une demande de concession d'occupation du sol forestier en forêt communale de Fretigney Velloreille au lieu dit « La cabane de Chasse », parcelle C 499, sur la place à bois du 01/01/2016 au 31/07/2016. Le conseil est informé de cette demande de concession par Madame le Maire. Cette mise à disposition est faite sans contrepartie financière, mais les pétitionnaires auront obligation de remettre le site en état.

INSTALLATION D'UN VOLET ROULANT DE SECURITE - DEVIS

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'accepter le devis émis par l'entreprise MISCHLER SOPRECA AUTOMATISME d'un montant de 650.00 € HT pour l'installation d'un volet roulant de sécurité dans les locaux de la mairie.

MODIFICATION DE LA CONVENTION DE DENEIGEMENT

Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de revoir la convention de déneigement afin de faire valoir les temps de montage, démontage du matériel, ainsi que les astreintes de l'exécutant, qui n'étaient pas prévues dans la première convention.

Le conseil municipal, après délibération, décide :

- D'appliquer un forfait de 500 € pour le montage, le démontage de la lame à neige, ainsi que les astreintes de l'exécutant du contrat.

TRAVAUX 2016 - FORET COMMUNALE

Le conseil municipal accepte de valider les devis suivants proposés par le gestionnaire ONF :

- Travaux d'investissement 2016 : 10 613.40 € HT
- Maitrise d'œuvre pour la création d'un chemin de défruitement : 1 900.00 € HT